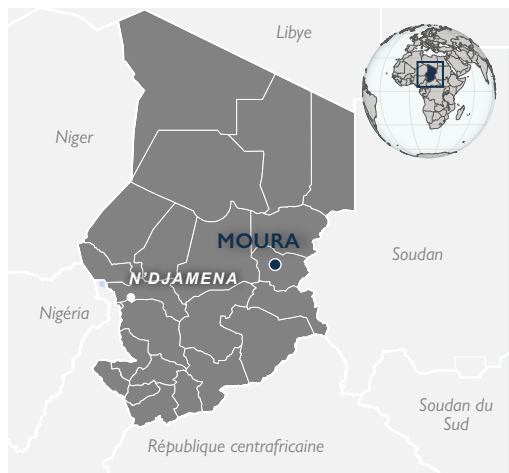


ÉTUDE DE CAS

TCHAD 2019–2020 / CONFLIT

MOTS CLÉS: Coordination et partenariats, Intégration dans les communautés d'accueil, Planification des établissements

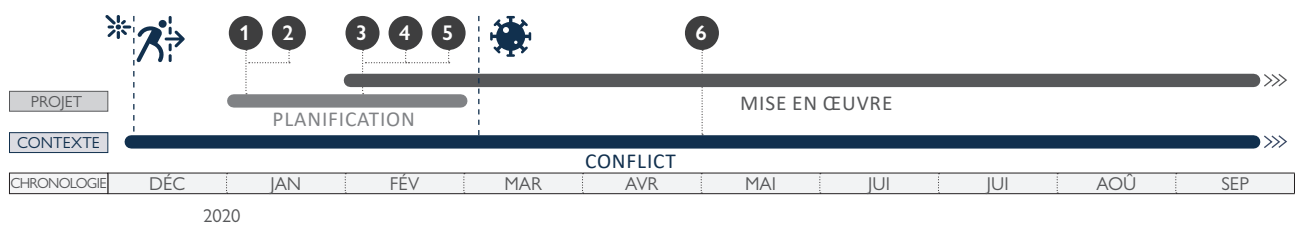
CRISE	Situation d'urgence au Tchad, 2020 (province du Ouaddaï, est du Tchad)
PERSONNES DEPLACÉES	Env. 18,500 personnes*
PERSONNES AVEC BESOINS EN MATIÈRE D'ABRIS	Env. 7,988 personnes (population totale dans le camp de Kouchaguine-Moura en septembre 2020)*
LIEU D'EXÉCUTION DU PROJET	Kouchaguine Moura, province du Ouaddaï, est du Tchad
PERSONNES ASSISTÉES PAR LE PROJET	1,850 ménages (7,988 personnes) en septembre 2020
PRODUITS DU PROJET	<p>Planification intégrée multisectorielle et création d'une établissement (27,000 personnes)</p> <p>1,850 abris individuels temporaires oconstruits (septembre 2020)</p> <p>6 abris collectifs transitoires construits</p> <p>Création d'installations collectives telles qu'un centre de santé, des espaces adaptés aux enfants, des zones de distribution, un établissement scolaire et d'autres infrastructures d'établissement</p>
DENSITÉ D'OCCUPATION DU SITE ET DES ABRIS	<p>Site: 106m² par personne</p> <p>Taille des parcelles: 20m x 15m</p> <p>Taille des abris: 17.5m²</p> <p>Abris: 3.5m² par personne</p>
COÛT DIRECT	450 dollars É.-U. par abri



RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet a porté sur la planification intégrée et la création d'un nouvel établissement en réponse à la situation d'urgence qui s'est déclarée dans l'est du Tchad en janvier 2020 à la suite de l'arrivée de réfugiés soudanais. Il a été décidé de créer un nouvel établissement à Kouchaguine-Moura, dans la province du Ouaddaï. Le processus de planification de l'établissement s'est appuyé sur une approche des plans directeurs – un outil de planification intégrée d'établissements – axée sur la participation et sur la conformité de la planification du nouvel établissement avec les plans de développement relatifs à la zone occupée par la communauté d'accueil.

* Source: [UNHCR Chad Emergency Update - External](#) 11 septembre 2020



19 déc 2019: Le conflit résultant d'un incident au Darfour entraîne le déplacement de milliers de personnes à l'intérieur des frontières du Soudan et vers les zones frontalières de l'est du Tchad.

- 1** Jan 2020: Choix du site.
- 2** Jan 2020: Préparation du site.
- 3** Fév 2020: Évaluation du site.
- 4** Fév 2020: Réinstallation dans le nouvel établissement des premiers réfugiés depuis la frontière.
- 5** Fév 2020: Croissance progressive de l'établissement.
- 11 mars 2020:** L'OMS qualifie la flambée de COVID-19 (nouveau coronavirus) de pandémie mondiale.
- 6** Mai 2020: Nouveaux pics du conflit en mai-juin 2020.



L'approche de planification intégrée de l'établissement humain a accordé une grande importance aux liens entre le nouvel établissement et les communautés d'accueil. Ici, un marché temporaire mis en place par des membres de la communauté d'accueil dans le nouvel établissement.

CONTEXTE

L'est du Tchad continue d'accueillir des réfugiés originaires de la région du Darfour (Soudan), dans les camps de Farchana, d'Hadjer Hadid et de Gaga, qui seraient tous occupés à leur capacité maximale. Le conflit résultant d'un incident survenu au Darfour le 19 décembre 2019 a entraîné le déplacement de milliers de personnes supplémentaires tant à l'intérieur des frontières du Soudan que vers les zones frontalières de l'est du Tchad. En l'espace de quelques semaines, des milliers de réfugiés se sont installés de manière temporaire en petits groupes le long de la frontière à proximité de la ville d'Adré dans des abris de fortune, sans accès aux services de base.

DÉCISION DE CRÉER UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT HUMAIN

L'Organisation a conscience que, lorsque cela est possible, des solutions autres que les camps (abris dans les communautés existantes, solutions d'hébergement, ou regroupement ou agrandissement d'établissements existants) devraient être étudiées avant d'envisager la création de nouveaux établissements. Avec un afflux initial estimé à 30,000 réfugiés soudanais ayant besoin d'une aide, il a toutefois été jugé nécessaire de créer un nouvel établissement, car les camps abritant les premiers groupes de réfugiés du Darfour avaient atteint leur capacité maximale et n'offraient que des possibilités limitées d'agrandissement. Les représentants des autorités provinciales et locales, les communautés d'accueil et les organismes humanitaires ont conjointement décidé de mettre en place un nouvel établissement à côté du village de Moura, à Amleyouna.

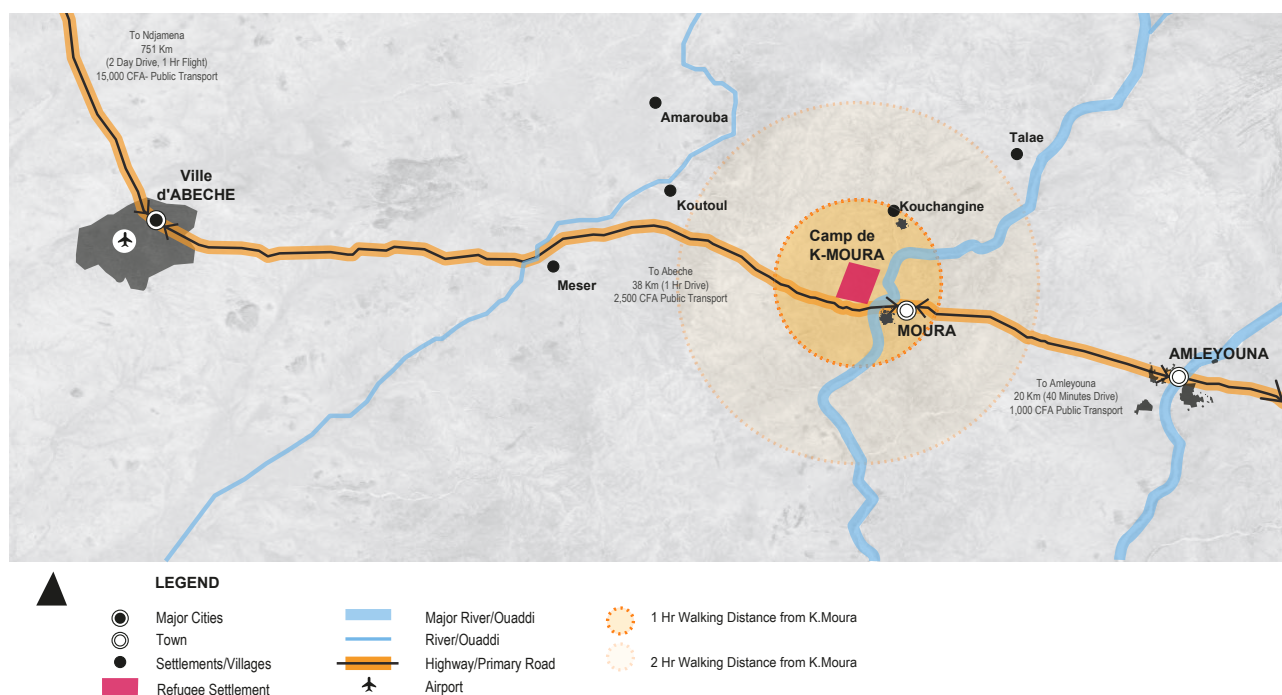
CHOIX DU SITE

Le site du nouvel établissement a été déterminé à la faveur d'un processus participatif qui a associé des représentants de différents secteurs du partenaire gouvernemental CNARR (Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés), l'Organisation, les communautés d'accueil, les autorités d'Abéché et le sous-préfet d'Amleyouna.

La stratégie publique et sectorielle pour cette intervention reposait sur le projet de créer, à proximité des villages de Moura et de Dabrane, un nouvel établissement intégré qui offre aux réfugiés des possibilités couvrant tous les aspects de la vie, avec un accès à des moyens de subsistance et à des services de base, ainsi que des possibilités de développement à long terme pour les communautés d'accueil et de réfugiés. Le nouvel établissement est stratégiquement situé sur la grande route qui relie Adré et Abéché, à 103 kilomètres à l'ouest de la ville frontalière d'Adré et



Des réfugiés vivant dans des abris de fortune à la frontière entre le Tchad et le Soudan en attendant d'être réinstallés dans le nouvel établissement.



Carte de l'environnement du site choisi pour le nouvel établissement.

à environ 38 kilomètres de la ville d'Abéché. Le site retenu, à proximité de la rivière saisonnière fertilisante, l'ouadi de Moura, et de la grande route, crée d'importantes possibilités de croissance économique et de développement en tant que pôle de croissance pour la ville de Moura et l'établissement reliant Abéché et Amleyouna.

Le nouvel établissement de Kouchaguine-Moura est situé entre les deux petites villes de Moura (à 1.5 kilomètres) et de Dabrane (à 5.5 kilomètres). La population de la zone avant la création de l'établissement était estimée à 7,738 personnes, principalement des pasteurs, des agriculteurs et des groupes semi-nomades.

Dans cette partie du Tchad, les terres rurales sont pour la plupart la propriété de communautés. Dans le cadre de la réponse aux arrivées de réfugiés, lorsque des terrains sont nécessaires pour accueillir des établissements, il appartient en premier lieu aux autorités de trouver des terrains. Dans le cas présent, les chefs traditionnels ont cédé les terres sélectionnées aux autorités afin qu'y soit créé le nouvel établissement. Concrètement, la communauté d'accueil a cédé les terres aux autorités, désormais responsables des terres où est implanté l'établissement.

Cette région connaît deux saisons : une saison humide entre juin et septembre, avec des précipitations maximales moyennes de 180 millimètres par mois, et une saison sèche entre novembre et avril, sans précipitations observées. L'environnement y est fragile car dans cette région semi-aride, la plupart des terres servent au pâturage des animaux, avec des ceintures agricoles vertes le long du cours d'eau saisonnier de l'ouadi de Moura.

APPROCHE DU PLAN MAÎTRE

L'Organisation a adopté une approche des plans directeurs pour concevoir le nouvel établissement. Ce cadre vise à :

- Faciliter la réalisation de priorités de développement locales à long terme en élaborant des plans d'établissement humaine conformes aux politiques et aux plans de développement nationaux;
- Assurer un environnement favorable à l'intégration durable des populations déplacées dans les communautés d'accueil grâce à un accès renforcé, équitable et sûr aux services de base, notamment à de vastes possibilités en matière de santé, d'éducation et sur le plan économique; et à
- Atténuer les risques pour la protection des populations déplacées, la coexistence pacifique des communautés et un développement local durable.

Ce projet de nouvel établissement devait s'intégrer pleinement dans l'établissement existant et croître conformément aux plans de développement nationaux et locaux de la région du Ouaddaï, dans le but de faciliter les articulations entre les interventions humanitaires et les efforts de développement à long terme. Ainsi, disposant d'un établissement intégré favorisant une coexistence pacifique, les réfugiés et les communautés d'accueil bénéficieraient d'un environnement propice au développement durable grâce à un accès aux services de base renforcé et équitable.

FACTEURS DÉTERMINANTS DE LA PLANIFICATION DU SITE

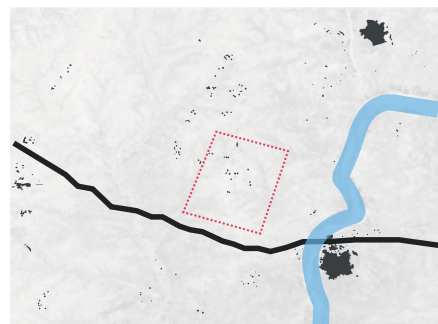
ROUTES EXISTANTES



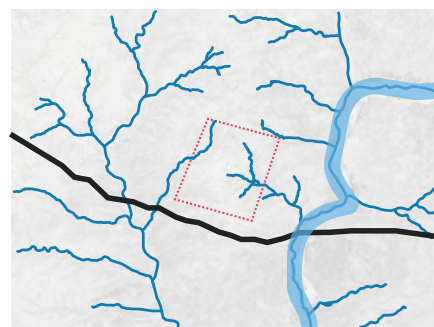
ZONES AGRICOLES



COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL



COURS D'EAU SAISONNIERS



COULOIRS DE PASSAGE DES ANIMAUX



Les activités de planification de l'établissement se sont essentiellement déroulées en trois étapes:

- i. **L'évaluation et l'analyse** avec la participation de différentes parties prenantes telles que les services publics, la CNARR, d'autres organisations humanitaires, des donateurs, les communautés d'accueil et les populations déplacées. Dans cette phase, il a été procédé à l'évaluation et à l'analyse plurisectorielles et pluriéchelles du site afin de veiller à ce que les besoins de base et à long terme des populations cibles – les réfugiés comme les communautés d'accueil – puissent être durablement satisfaits par le site. Cette phase a également porté sur la conformité avec les plans de développement nationaux et infranationaux, les préoccupations liées au logement et aux biens fonciers et immobiliers, les conséquences sur l'environnement et les économies locales, les types d'abris, la densité de population et les moyens de subsistance.
- ii. **La conception théorique** a été réalisée à la faveur d'une approche participative comprenant des échanges avec les différentes parties prenantes, dont les communautés d'accueil et les ménages déplacés.
- iii. **La conception technique** a été menée par différents experts techniques, chargés de produire des dessins techniques aux fins de la construction des abris et des infrastructures de l'établissement telles que des routes, des établissements scolaires, des installations collectives, des centres de santé, des installations sanitaires et des systèmes de distribution de l'eau.

Le processus étant de nature plurisectorielle, l'équipe technique associée à la planification de l'établissement se composait du spécialiste WASH, du spécialiste des abris et du chargé de la planification de l'établissement, qui ont directement collaboré avec les services techniques des autorités locales d'Abéché de l'Unité de l'environnement, du génie hydraulique et de la planification urbaine. Parmi les experts d'autres secteurs ayant directement participé au processus figuraient des spécialistes des moyens de subsistance, de la santé publique, de l'éducation, de la protection, de la gestion du programme et de l'approvisionnement, dont la coordination a été assurée par l'équipe de gestion.

La capacité d'absorption du site – le nombre maximum de personnes que le site et ses services sont en mesure d'accueillir durablement – a été définie selon de multiples facteurs, dont les moyens de subsistance, la densité, les terres exploitables, les facteurs environnementaux et la capacité et l'accessibilité des services de base (eau, énergie et services sociaux). Le terrain exploitable (à des fins de construction) a été délimité en tenant compte des risques naturels et de nombreux autres facteurs contextuels et culturels. Les zones écologiquement fragiles, les terrains rocheux, les cours d'eau saisonniers, les zones tampons et les terres des communautés d'accueil situées dans l'enceinte de l'établissement en ont été exclus. Un certain nombre de ménages des communautés d'accueil appartenant à des groupes semi-nomades possédaient des

propriétés avec des maisons traditionnelles en bois et en chaume (des «ferricks») sur le site de l'établissement, qu'il a fallu prendre en compte lors du processus de planification afin d'assurer tant le respect de leur vie privée que leur accès aux services. L'analyse de la capacité a établi que les terres allouées pouvaient accueillir 23,000 personnes.

Analyse du site – capacité	
Capacité d'absorption du site	23,000 personnes
Superficie du site	326 Ha
Densité	9,430 persons per km ²
Superficie par personne	106m ² par personne
Taille des parcelles	20m x 15m



Outre les examens physiques sur le site, l'hydrologie, les terres agricoles, les schémas d'établissement humain et la topographie ont été étudiés à distance à l'aide d'images satellites fournies par UNOSAT.

CONFIGURATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La configuration de l'établissement a été définie en fonction du réseau routier afin que celui-ci s'intègre dans le tracé du site, les deux routes principales nord-sud et est-ouest étant des routes existantes qui se croisent dans les espaces collectifs centraux de l'établissement. La taille et l'emplacement des services (établissements scolaires primaires et secondaires, centre de santé, espaces adaptés aux enfants, centre pour les femmes, centre pour les jeunes, centres de distribution, marchés, entrepôt, centre d'enregistrement, etc.) ont été déterminés par les différentes parties prenantes, dont les communautés d'accueil et de personnes déplacées, en prenant en compte les services existants à Moura et les difficultés d'accès pendant la saison des pluies lorsque l'ouadi de Moura, saisonnier, coupe le nouvel établissement de la ville.

Une évaluation environnementale plurisectorielle menée à l'aide de l'outil NEAT+ (Nexus Environment Assessment Tool) a permis de formuler des recommandations à l'intention des équipes WASH, des abris, de l'énergie et de planification de l'établissement en vue d'atténuer les problèmes environnementaux critiques mis en évidence. Parmi les recommandations d'ordre environnemental incorporées dans la planification figuraient des sites de plantation d'arbres, des espaces ouverts et des zones tampons séparant les ouadis et les petits cours d'eau de l'établissement.

Dans un contexte où la communauté d'accueil est essentiellement composée de populations nomades, la détermination de la densité appropriée de l'établissement a été éclairée par l'étude de la densité moyenne des établissements au Tchad, des caractéristiques de la population, de la démographie, du mode de vie, des moyens de subsistance et du contexte culturel. Ces informations ont été rassemblées par l'équipe chargée de la protection (lors de l'enregistrement et au sein de la communauté), à la faveur d'observations et lors de discussions de groupe.

L'établissement a été configuré dans le cadre d'un processus participatif associant différents secteurs sur la base de l'évaluation et de l'analyse réalisées lors de la phase de conception théorique. Par exemple, à la lumière des observations recueillies lors des discussions de groupe menées avec des femmes de la communauté, l'agencement de la parcelle familiale a été modifié de sorte que dans les abris situés à proximité de routes, les portes donnent dans l'autre direction afin d'éviter que les enfants ne jouent sur la route. Ce processus de planification participatif a bénéficié de la participation continue des différentes parties prenantes (autorités, communautés d'accueil, ONG et communautés déplacées) dans le cadre:

- De discussions de groupe;
- De réunions de coordination sur place; et
- De visites de sites réalisées conjointement en vue de sélectionner un site et de déterminer les zones d'intérêt communautaire.

Afin de lutter contre les risques de violence sexiste, des groupes de discussion ont été constitués et leurs commentaires ont été pris en compte par exemple en ce qui concerne l'emplacement des installations collectives, la pose de portes verrouillables sur les abris, la configuration des parcelles familiales et les plans d'éclairage public des rues. La participation continue des parties prenantes a permis de répondre aux besoins culturels et religieux des communautés tant d'accueil que de personnes déplacées en renforçant la confiance et en favorisant un sentiment d'appropriation. Cette participation a également amélioré les relations entre les communautés d'accueil et les communautés déplacées.

Le développement de l'établissement a été échelonné de manière à assurer son bon fonctionnement à petite échelle, lorsque la population hébergée est encore en train de croître, mais également de manière à fournir un plan d'agrandissement clair si/lorsque l'afflux continu de réfugiés lui fait atteindre sa capacité maximale. Il a ainsi été prévu que l'établissement, dans la première phase, accueille les réfugiés dans la partie sud du site, plus proche de la route principale (reliant Abéché et Adré), de la ville de Moura et des marchés existants et planifiés. Il s'agit également de la zone la plus indiquée et présentant le moins de complications pour l'installation du réseau de distribution d'eau par l'équipe WASH pendant la phase d'urgence. Tous les groupes sectoriels se sont donc, dans un premier temps, attachés à fournir les services et à construire les abris et les infrastructures dans la partie sud de l'établissement. La seconde phase de développement était prévue dans



Des abris familiaux temporaires ont été construits pour chaque ménage de réfugiés arrivant dans le nouvel établissement, dans l'idée que ceux-ci puissent ultérieurement renforcer les murs à l'aide de matériaux plus solides et disponibles localement (clayonnage enduit de torchis, par exemple).

la partie nord de l'établissement. Les infrastructures et services clés tels que le centre de santé, l'établissement scolaire et le point de distribution de vivres ont été placés dans la zone centrale de l'établissement afin d'assurer un accès le plus équitable possible si/lorsque l'établissement atteint sa pleine capacité.

AIDE EN MATIÈRE D'ABRIS

Dans le cadre d'une première intervention en matière d'abris, les partenaires du secteur ont érigé six abris transitoires collectifs pouvant chacun accueillir 100 familles, soit une capacité totale de 600 familles. Ces installations temporaires présentaient des structures en bois avec des toits en tôle ondulée et des murs en bâches en plastique. Afin de réduire les risques de violence sexiste et pour la vie privée des familles, les abris collectifs ont été compartimentés et pourvus d'éclairage. À leur arrivée sur le nouveau site, les réfugiés ont été hébergés dans ces abris transitoires collectifs pour une durée maximale de trois jours, pendant la construction de leurs latrines et abris familiaux.

En septembre 2020, 1,850 abris familiaux temporaires avaient été érigés par le partenaire d'exécution en matière d'abris. Un abri type présente une surface au sol de 17,5m² (3,5m x 5m) et est équipé d'une fenêtre verrouillable. L'abri temporaire est conçu pour être ultérieurement transformé en abri semi-durable par les occupants, qui peuvent renforcer les murs à l'aide de matériaux plus résistants et disponibles localement (clayonnage enduit de torchis, par exemple) tout en conservant la structure en bois et le toit en tôle ondulée.

L'allocation de parcelles familiales a été assurée par la CNARR en consultation avec les collègues chargés de la protection et des représentants de la communauté des réfugiés afin de veiller à ce que les ménages comptant des personnes avec des besoins particuliers soient installés plus près des services tels que les points d'eau. Dans la mesure du possible, les liens communautaires existants ont été pris en compte.



Des familles ont déjà commencé à construire d'autres abris sur leur parcelle (cuisine ou pièce supplémentaire) en utilisant des matériaux disponibles localement (pierres, terre, clayonnage et chaume).

PRINCIPALES DIFFICULTÉS

Pandémie de COVID-19. La crise de la COVID-19 a eu des répercussions directes sur l'exécution du projet: le calendrier de livraison des matériaux et de déploiement des équipes de construction ayant dû être revu, la construction d'abris, de latrines et d'infrastructures faisant cruellement défaut a été ralentie. Cela a également pesé sur les programmes et entraîné des changements dans leur mise en œuvre du fait des recommandations relatives à la distanciation physique et à la gestion des foules. Les abris transitoires collectifs ont également fonctionné à 50% de leur capacité, dans le respect des mesures de distanciation physique, ce qui a accru la pression en faveur de la construction d'abris individuels.

Des préoccupations liées au logement et aux biens fonciers et immobiliers ont été exprimées par les membres de certaines familles qui utilisaient auparavant le terrain et n'ont pas participé aux discussions menées en amont à ce sujet entre la communauté d'accueil et les autorités. En conséquence, la construction des premiers abris et infrastructures a été interrompue à plusieurs reprises à la suite de plaintes pour violation de propriété privée. En réaction, les autorités ont multiplié les réunions de consultation sur place, à l'issue desquelles l'unité technique d'aménagement du territoire d'Abéché a marqué les frontières du site en plaçant des pierres ad hoc avec la participation de représentants des autorités locales, de différents propriétaires voisins, de responsables de la communauté d'accueil, de responsables des réfugiés et de partenaires d'ONG. Cela a permis de simplifier la documentation foncière et les plans cadastraux, qui ont été reconnus par toutes les parties prenantes.

RÉSULTATS ET IMPACTS PLUS LARGES

Le nouvel établissement est ancré dans les plans de développement à plus long terme de la région grâce à la participation active des partenaires gouvernementaux au processus de planification de l'établissement. Les prises de décision relatives à des questions telles que le choix du site, les activités de subsistance, l'environnement, l'énergie et les réglementations relatives à l'aménagement du territoire ont été éclairées par les conseils d'experts techniques gouvernementaux qui ont collaboré avec les partenaires humanitaires chargés de l'intervention au sein de l'établissement. Ainsi, l'établissement optimise les ressources disponibles pour garantir la protection de l'environnement, l'intégration, l'accès aux services de base et le développement durable à long terme des réfugiés et de la communauté d'accueil.

Encourager l'appropriation et la cohésion sociale. Cela a été assuré par une approche participative de la planification de l'établissement et par une mobilisation renforcée des communautés tant d'accueil que de réfugiés.

Enseignements transférables. L'approche de planification intégrée de l'établissement conforme aux plans de développement nationaux et infranationaux est approfondie et exploitée dans le cadre d'agrandissements et de planifications d'établissements dans d'autres contextes.

POINTS FORTS, POINTS FAIBLES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

POINTS FORTS

- √ **Une collaboration plurisectorielle dans le cadre des processus d'évaluation, de planification et de mise en œuvre** a contribué à l'approche intégrée adoptée pour planifier l'établissement.
- √ **La participation tant des populations déplacées que des communautés d'accueil au processus d'établissement**, de l'évaluation à la mise en œuvre en passant par la planification, a assuré la prise en compte des risques en matière de violence sexiste et de protection tout au long du processus.
- √ **La participation active des autorités locales et de leurs équipes techniques à toutes les phases du processus de planification de l'établissement** a été particulièrement utile pour répondre aux préoccupations liées au logement et aux biens fonciers et immobiliers lorsqu'elles ont été sollicitées dans le cadre de l'allocation des terres et de l'élaboration de la documentation foncière.
- √ **Planification à long terme de l'établissement en conformité avec les plans de développement des autorités locales et de la législation infranationale existante.** L'emplacement stratégique de l'établissement, situé à proximité de la grande route et de la ville de Moura, crée des possibilités de développement économique en tant que ville importante, ce qui correspond à un schéma de croissance urbaine linéaire courant dans la région, le long des principaux couloirs d'infrastructure.

POINTS FAIBLES

- × **L'accès limité aux terres agricoles locales compromet** les possibilités de subsistance des réfugiés. La question a été partiellement traitée pendant la phase d'urgence avec à la sollicitation de terrains fertiles dans la zone tampon prévue à côté du cours d'eau saisonnier, l'ouadi de Moura. D'autres activités que la culture des sols ont été étudiées, à des fins d'élevage, avec les équipes spécialistes des moyens de subsistance des autorités, des ONG locales et les communautés d'accueil.
- × **Conséquences de l'emplacement du site sur la fourniture de services.** L'ouadi de Moura, cours d'eau saisonnier, coupant l'accès entre l'établissement et la ville de Moura trois mois par an, il a été nécessaire de plaider en faveur de la remise en état de services existants, notamment le poste sanitaire et l'école primaire de la ville de Moura, afin d'assurer un accès équitable aux services.
- × **Participation de la communauté d'accueil aux processus de construction.** La participation des communautés d'accueil locales aux travaux de construction a été limitée, car les entrepreneurs principaux initialement choisis n'étaient pas originaires de la communauté en raison de la rareté de la main d'œuvre qualifiée. Pour remédier à cette situation, il a finalement été procédé à un renforcement des capacités des communautés locales, dont le nombre de membres employés dans les équipes de construction a progressivement augmenté.
- × **Préoccupations initiales liées au logement et aux biens fonciers et immobiliers.** La confusion initiale liée aux prétentions de différentes parties prenantes sur les terres allouées à l'établissement a entraîné des plaintes pour violation de propriété privée et des retards dans la mise en œuvre. La situation a été normalisée en collaboration avec les autorités, la communauté d'accueil et d'autres parties prenantes.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

- **Planification des interventions d'urgence et choix du site.** Les sites potentiels des opérations devraient être sélectionnés dès la planification des interventions d'urgence afin qu'en cas de déplacements, le processus de sélection du site soit moins limité par les contraintes de temps, ce qui est souvent le cas dans les situations d'urgence. La sélection des sites est une tâche essentielle qui doit être accomplie pendant la planification de l'intervention d'urgence avec la participation de différentes parties prenantes, sous la supervision technique des chargés de la planification de l'établissement, afin que soient retenus les sites les plus appropriés et présentant le meilleur potentiel d'intégration dans les communautés d'accueil.
- **Compétences en planification d'établissement dès les premières phases.** Lors de la planification en vue d'une situation d'urgence, il est important de déployer un chargé de la planification de l'établissement dans le cadre de la préparation en amont et, si possible, de solliciter les conseils techniques de l'un d'entre eux pendant le processus de planification de l'intervention d'urgence avant la situation d'urgence. Dans le cas présent, le chargé de la planification de l'établissement a été déployé à l'apparition de la situation d'urgence, alors qu'il aurait idéalement dû l'être plus tôt pour contribuer au processus de planification. Les chargés de la planification de l'établissement et les équipes techniques doivent participer aux discussions menées avec les autorités et les autres parties prenantes sur l'opportunité de créer de nouveaux établissements et à l'étude de solutions autres que les camps telles que le regroupement ou l'agrandissement d'établissements existants.
- **Participation de diverses parties prenantes à la planification de l'établissement.** La planification intégrée de l'établissement est un processus pluriéchelle, plurisectoriel et multipartite qui requiert la participation active de tous les contributeurs, au-delà des fonctions techniques.
- **Les questions liées au logement et aux biens fonciers et immobiliers devraient être résolues le plus tôt possible** avec la conclusion d'accords afin que les arrangements convenus soient clairement établis pour toutes les parties prenantes.



© Sam-Akilo / UNHCR

Des réunions ont été organisées sur le site avec des membres de la communauté d'accueil et d'autres parties prenantes afin de clarifier les limites des propriétés.